

Cannabis & sport



LÉGISLATION

- Le cannabis est un produit **illicite** classé parmi les **stupéfiants** interdits par la loi du 31 décembre 1970 (peine de prison pouvant aller jusqu'à 4 ans fermes).
- Qu'il soit utilisé dans un but récréatif, pour lutter contre la douleur ou le stress, le cannabis à cause de ses effets stimulants et euphorisants est susceptible d'améliorer les performances. Il est donc aussi **classé parmi les produits dopants interdits aux sportifs** par l'Agence Mondiale Antidopage.
- Le **principe actif** du cannabis peut être retrouvé dans les urines jusqu'à 4 semaines après la dernière consommation, par conséquent les contrôles antidopage peuvent être positifs longtemps après la dernière prise. Plus la quantité consommée est importante, plus la durée d'élimination est longue.
- La **consommation passive** (rester dans une pièce enfumée de cannabis par exemple) peut également rendre le contrôle positif.
- **30% des contrôles sont positifs au cannabis.**

Législation ?
Quels sont les risques ?

Le sportif contrôlé positif au cannabis fera l'objet de sanctions par sa fédération : suspension de plusieurs mois, déchéances des titres.

RISQUES LIÉS À L'USAGE DU CANNABIS

- Ses effets sont relativement **imprévisibles**. Ils varient selon l'état physique et mental de l'utilisateur, la quantité et la qualité du produit consommé, et le mode de consommation.
- On ne connaît pas de cas de décès liés à une overdose de cannabis, mais des réactions sont possibles, appelées « **Bad trip** ». Le cannabis peut modifier les perceptions visuelles et auditives, altérer l'attention, la mémoire et la coordination. Il provoque un état d'ébriété plus ou moins marqué, rendant la conduite de véhicule dangereuse, et **sanctionnée par la loi**.
- La consommation de cannabis **peut favoriser l'expression de troubles mentaux parfois graves**, surtout chez certains sujets (anxiété, panique, dépression, hallucinations, délire, schizophrénie).

EN CONCLUSION

Qu'il soit isolé, occasionnel ou régulier, l'usage du cannabis est **ILLICITE**. Il rend les contrôles antidopage positifs et compromet la carrière du sportif.

Sources:
AMPLD d'Amiens

Ressources
Ecoute Cannabis : 0811 91 20 20

Chaque année en France, le quart des cas de dopage recensés concerne des sportifs reconnus positifs au CANNABIS !!